

REPUBLIQUE FRANÇAISE COMMUNE DE LA CADIERE D'AZUR ARRETE DU MAIRE N°2017/05

ARRETE PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION GENERALE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) VALANT PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Autorité compétente : Monsieur le Maire

Personne responsable du projet : Commune de La Cadière d'Azur

<u>Informations sur l'enquête publique : www.lacadieredazur.fr</u> / Service Urbanisme - 2ème

étage de la Mairie Annexe - 04.94.98.25.21

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-19 et suivants et R. 153-8 et suivants,

VU le code de l'environnement et notamment les articles L. 123-1 à L. 123-19 ainsi que les articles R. 123-1 à R. 123-46,

VU la délibération du conseil municipal du 31 mars 2003, concernant la prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de La Cadière d'Azur,

VU la délibération du conseil municipal du 27 juin 2013, concernant la seconde prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de La Cadière d'Azur,

VU le débat en conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, en date du 17 janvier 2017, en application de l'article L. 123-9 du code de l'urbanisme,

VU la délibération du conseil municipal n°6 en date du 30 mai 2017, tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

VU la décision du 29 novembre 2017 n°E17000082/83 du Tribunal Administratif de Toulon, portant désignation du commissaire enquêteur, Monsieur Olivier LUC.

ARRETE

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique :

 sur le projet de PLU arrêté par délibération du conseil municipal le 30 mai 2017, dans les formes prévues à l'article L. 153-19 du code de l'urbanisme, du 08 janvier 2018 au 12 février 2018, soit 36 jours consécutifs.

<u>ARTICLE 2</u>: Cette enquête publique porte sur la révision générale du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme.

Le projet de PLU se décline autour de trois principes forts définis à partir du diagnostic et détaillés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui sont :

- renforcer et préserver l'économie agricole
- accompagner le développement communal
- encadrer le développement communal en préservant et favorisant le cadre de vie, les paysages et le patrimoine.

ARTICLE 3 : Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire enquêteur, seront mis à disposition du public, aux fins de consultations, d'observations, propositions et contre-propositions pendant la durée de l'enquête, du 08 janvier 2018 au 12 février 2018 inclus, à la Mairie Annexe, siège de l'enquête publique, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être adressées au Commissaire enquêteur :

- par courrier, jusqu'au 12 février 2018 minuit (cachet de la poste faisant foi) en Mairie de La Cadière d'Azur, 11 Rue Gabriel Péri, 83740 LA CADIERE D'AZUR,
- par voie électronique jusqu'au 12 février 2018 minuit, à l'adresse suivante : plu.enquete.publique@lacadieredazur.fr

Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique, dans les meilleurs délais.

Les observations, propositions et contre-propositions du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne peut, sur la demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie, dès la publication du présent arrêté.

Les informations relatives à l'enquête publique sont également disponibles sur le site internet de la Commune à l'adresse suivant : www.lacadieredazur.fr

<u>ARTICLE 4 :</u> Le Commissaire enquêteur recevra le public, à la Mairie Annexe, selon les modalités suivantes :

•	le lundi 08 janvier 2018	de 9h à 12h
•	le jeudi 11 janvier 2018	de 14h à 17h
•	le samedi 20 janvier 2018	de 9h à 12h
•	le mardi 23 janvier 2018	de 14h à 17h
•	le lundi 29 janvier 2018	de 14h à 17h
•	le lundi 05 février 2018	de 14h à 17h
•	le lundi 12 février 2018	de 14h à 17h

<u>ARTICLE 5</u>: A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront mis à disposition du commissaire enquêteur, qui sera chargé de les clore.

Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable de projet, et lui communiquera un procèsverbal de synthèse des observations écrites et orales.

Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours, à compter de la clôture de l'enquête, pour établir et transmettre à Monsieur le Maire, son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en Mairie, accompagnés des registres et des pièces annexées.

<u>ARTICLE 6</u>: Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions, sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon, et à Monsieur le Préfet du Var.

ARTICLE 7: Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie annexe (au service urbanisme, 2ème étage de la mairie annexe), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront publiés sur le site internet de la commune de La Cadière d'Azur.

<u>ARTICLE 8</u>: Le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

<u>ARTICLE 9</u>: Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans les journaux :

- Var Matin Nice Matin
- La Marseillaise

Une copie des avis publiés sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant son ouverture, en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la seconde.

Cet avis sera publié par voie d'affiches, sur la commune de La Cadière d'Azur et sur le site internet de la commune.

Ces affichages seront mis en place au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute la durée de celle-ci.

ARTICLE 10 : Des copies du présent arrêté seront adressés à :

- Monsieur le Préfet du Var,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon,
- Monsieur LUC Olivier, commissaire enquêteur.

ARTICLE 11 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent acte.

Fait à La Cadière d'Azur, le 0 6 DEC. 2017

Le Maire,

René JOURDAN

DESCRIPTIF DE PLI -- LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR



Client (Contractant)

83 (Var)

Descriptif de pli faisant office à lui seul de preuve de dépôt après validation de La Poste sauf si la case
Bordereau CEDRE - preuve de dépôt est cochée. Dans ce cas, la preuve de dépôt est constituée du présent document
accompagné du bordereau CEDRE portant le N° de dépôt indiqué ci-après
Le client est responsable des informations portées sur le descriptif de plis.
La Poste n'est pas en mesure de délivrer la preuve de dépôt pour des plis qui ne sont pas décrits.

Expéditeur (Emetteur)

Raison Sociale		MAIR	MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR					N° de client (Coclico)						
			JRBANISME	NISME, PLACE JEAN JAURES										
Code postal 83740 Vi		ile LA CADIERE-D'AZUR]	N° de Compte de Suivi									
	u de dépôt													
Lieu la Cadiere d'Azur			d'Azur			Dat	te	07/12/2017						
Desc	riptif des plis		sés											
The contract of the contract o					Référence	Destinataire (Nom prénom ou raison sociale et PREFECTURE DU VAR, CONTROLE DE LEGALITE, BD DU 112EME RE	adre	SSE CON	nplète)					
1	2C11356446	6404	R1			CS31209, 83070 TOULON CEDEX	GILINI	LIVI DIIVI	ANTEKIE,					
				To sail the control of										
				DE VOTI RECOR Contre-re	POSTE IS DE EPTION RE LETTRE MMANDÉE mboursement	2C 113 564 4640 4 FREFECTURE DU VAR CONTROLE DE LEGALIT BD DU 112EME REGIEN CS31209		r D'I	TAD -					
Présent Distribut Signatur ou du ma (précisez nor			Présen Distribu Signatu ou du m (précisez no	e du destinataire A MATRIE DE LA CADIERE D'AZUR SERVICE URBANISME PLACO JEAN JAURES A MATRIE DE LA CADIERE D'AZUR PLACO JEAN JAURES A MATRIE DE LA CADIERE D'AZUR										
IB1 V10 TLN			IB1 V10 TLM	rément n° C 701 A1N 040 544 01/16	CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIB A PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILL	UTION ÉS.	N SONT A	DÉTACHER ENSEMBLE						
					LETTRE	RECOMMANDEE AVEC AR Bordereau CE		- preuve de Dépôt						
Nombre de lettres déclarées pour ce dépôt				N. 1999		1 CT								
	e réservée au mentaire :	ı cont	rôle p	ostal		Visa après contrôle des quantités	GA	ature cli						
* Nivea	u de garantie (R1 pou	ir tous les	s plis ou F	*Niveau de garantie (R1 pour tous les plis ou R2, R3) Bordereau n°0000000939 * Page 1/1										